



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Note d'estimation des coûts

Date de publication : 2020-10-07

Titre abrégé : Exemption d'impôt des prestations aux personnes âgées

Description : M. Ziad Aboultaif, député, a demandé la suppression de l'impôt fédéral sur le revenu applicable aux prestations du Régime de pensions du Canada/Régime des rentes du Québec (RPC/RRQ) et de la Sécurité de la vieillesse (SV) versées aux personnes âgées ayant des sources de revenus limitées. Les fonds pour payer la mesure proviendront des recettes générales du gouvernement fédéral et non d'une augmentation des cotisations futures au RPC/RRQ.

Sources des données :	<u>Variable</u>	<u>Source</u>
	Nombre de personnes âgées admissibles à l'exemption d'impôt des prestations du RPC/RRQ	BD/MSPS, Statistique Canada
	Nombre de personnes âgées admissibles à l'exemption d'impôt des prestations de la SV	BD/MSPS, Statistique Canada
	Total des prestations au titre du RPC/RRQ par tranche de revenu	BD/MSPS, Statistique Canada
	Total des prestations au titre de la SV par tranche de revenu	BD/MSPS, Statistique Canada

Estimation et méthode de projection : Le programme devait être effectif à compter du 1^{er} janvier 2021. La Base de données et le Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) de Statistique Canada¹ ont été utilisés pour estimer le coût fiscal de la suppression de l'impôt fédéral sur le revenu applicable aux prestations versées au titre du RPC/RRQ et de la SV aux personnes âgées n'ayant d'autres sources de revenus que les prestations suivantes : prestations du RPC/RRQ, prestations de la SV, prestations du Supplément de revenu garanti (SRG), allocation au conjoint, prestations complémentaires de vieillesse, aide sociale, pensions alimentaires et de soutien, et prestations pour garde d'enfant. Le nombre de personnes âgées qui bénéficieraient de cette exemption d'impôt et le montant des prestations que recevraient ces personnes ont été estimés à l'aide de la BD/MSPS. Les personnes admissibles sont supposées ne pas avoir de revenu provenant des sources suivantes : revenus d'emploi, revenus de travail indépendant, autres revenus de retraite, autres revenus imposables, intérêts et autres revenus de placement, dividendes, gains et pertes en capital, revenus de pension transférés du

¹ Cette analyse se fonde sur la Base de données et le Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) de Statistique Canada. Les hypothèses et les calculs qui sous-tendent les résultats de la simulation de la BD/MSPS sont ceux du Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB), qui assume l'entière responsabilité de l'utilisation et de l'interprétation de ces données.

conjoint, prestations d'assurance-emploi, retraits de fonds de régimes enregistrés d'épargne-retraite, prestations du Régime québécois d'assurance parentale et indemnités d'accident du travail.

Le coût de la suppression de l'impôt fédéral sur le revenu applicable aux prestations du RPC/RRQ et de la SV pour chaque personne âgée admissible était égal au montant des prestations versées multiplié par le taux d'imposition effectif moyen sur le revenu de chacune de ces personnes. Le coût total était égal à la somme du coût de la suppression de l'impôt fédéral sur le revenu applicable aux prestations du RPC/RRQ et de la SV pour toutes les personnes âgées admissibles.

Résultats cumulatifs : Le DPB estime le coût de ce programme à 268,1 millions de dollars en 2020-2021 et à 1 083,4 millions de dollars en 2021-2022. L'horizon temporel de ce coût est aligné sur le scénario économique et financier du DPB du 29 septembre 2020.

Sources de l'incertitude : L'incertitude entourant l'évaluation est faible. Elle est attribuable au nombre de personnes âgées admissibles à la suppression de l'impôt fédéral sur le revenu applicable aux prestations du RPC/RRQ et de la SV, estimé à l'aide de la BD/MSPS, qui comporte un certain degré d'incertitude.

Préparé par : Eskandar Elmarzougui

Coût de la mesure proposée

Millions de \$	2020-2021	2021-2022
Coût total	268,1	1 083,4

Notes :

Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.

Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.

« - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.